



Indemnisation mutuelle prévoyance

Par Siluredu34

Bonjour

Je suis adhérent à la mutuelle intégrale depuis 15 ans ..j ai souscrit ds mon contrat j ai souscrit prévoyance qui est un complément salaire versé par la mutuelle en cas de perte de salaire ...dans ce cas j envoie les 3 derniers bulletins de salaire l arrêté administratif et le formulaire de demande rempli ..jusqu a présent cela fonctionné très bien ..mais voilà que début juin suite à un problème de santé je fais une demande de d indemnisation comme par le passé puisque mon bulletin de salaire étant emputé de 200 euros ..j envoie donc tout les documents habituels...et la surprise et colère car la mutuelle pour la première fois me demande de remplir et faire remplir par mon médecin un formulaire de contrôle médical afin de m indemniser . Dans ce formulaire il y a des questions posé a mon médecin très indiscrette et indécente sur ma pathologie depuis quand si on peut aménagé mon poste de travail..

Bref des questions intimes ...tout ça a renvoyé a leur médecin conseil.

Mon médecin est outré et ne veut pas le remplir au nom du secret médical...et je comprends...cela est très gênant pour moi.il me semble que le secret partagé ne s applique pas puisqu il y a aucune relation de soin mais juste une relation commerciale ...mon médecin peut faire un certificat médical mais pas répondre à ce genre de question ..ont il le droit de faire cela d un seul coup ? Alors que jamais depuis 15 ans ils me l ont demandé ...si je ne le renvoie pas ils me remboursent pas ...j ai appelé et rien a faire ils restent flou sur le motif et m envoient promené..je ne sais plus quoi faire ...merci de m aider...cdlt Mr crespv

Par kang74

Bonjour

Il faut vous référer à votre contrat de garantie, mais oui, le service prévoyance peut demander des renseignements médicaux à votre medecin pour son service médical, pour respecter le secret professionnel .

Si vous refusez ils peuvent vous demander de vous soumettre à une expertise médicale à vos frais .

Tout est dans le contrat de prévoyance que vous avez avec eux (pas le résumé ...)

Par Siluredu34

Bonjour

Merci pour votre réponse .le problème c est que mon médecin ne veut pas le remplir .car la consigne du conseil de l ordre est claire .il invite les médecins généralistes et spécialistes a ne pas remplir ce genre document .mais plutôt de faire un certificat médical .je ne serais donc pas remboursé...

Par kang74

Avez vous retrouvé votre contrat et l'avez vous lu ?

Il y a la façon dont peut être constater votre incapacité de travail par la prévoyance .

Le simple fait d'être en arret de travail par la CPAM ne s'impose pas à eux .